



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE GOMMEVILLE

Séance du 03 Juillet 2025

Afférents au Conseil : ... 11
En exercice : 9
Présents : 8
Qui ont pris part
A la délibération : 9

Le **trois juillet deux mil vingt-cinq à 18 h 00**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au siège de ses séances sous la présidence de **M. ROMMEL Jean-Paul, Maire**.

Présents : M. ENCINAS Giani, Mme ROMMEL Annick, Mme DETALLANTE Marie-Line, Mme GRANDJEAN Mireille, M. COURVOISIER Stéphane, M. GUICHARD Thomas, Mme MILLET Cindy.

Absente : Mme MEUX Corine ayant donné procuration à M. GUICHARD Thomas

Secrétaire de séance : M. ENCINAS Giani

N°208/2025

OBJET DE LA DELIBERATION : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEUX DEMANDES D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT RELATIVES A LA CONSTRUCTION DE DEUX CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES AU SOL SUR LA COMMUNE DE GOMMEVILLE

Le Maire rappelle que chaque membre du conseil municipal a été rendu destinataire, pour étude, des documents relatifs aux deux demandes de défrichement concernant la construction de deux centrales photovoltaïques au sol sur la commune de GOMMEVILLE par la Société ENERTRAG.

Il rappelle que le Conseil Municipal doit rendre un avis sur le défrichement des zones suivantes :

- Les Carrières sur 3,6210 ha
- Les hautes Forêts sur 2,9157 ha

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité donne un avis favorable au défrichement des zones reprises ci-dessus dans le cadre de la construction de deux centrales photovoltaïques au sol par la sté ENERTRAG.

Date de convocation : 27/06/2025
Mentionné au tableau d'affichage de la mairie le : 04/07/2025
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le

Le Maire
ROMMEL Jean-Paul



Déposé le :

10 JUL. 2025

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD